COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LALONQUETTE

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

Etaient présents : BAZILE Jean-Patrick, TOUYAROU Jean-Claude, de NEVE Anne-Marie, REY Paul, CAZAUDEHORE Claire, THEUX-BERUCQ Thérèse, DULOR Karine, POUDERAU-SANSOT Loïc, BARRO Julie.

Invitée : MARCHAL Léa

Excusé : TOURNOU Jérôme

Ordre du jour :

1°) Convention avec TE64 pour l'entretien de l'éclairage public (Délibération)

2°) Subvention à l'ADELFA (Délibération)

3°) Autorisation d'urbanisme déposée par le Maire (Délibération)

4°) Commission de contrôle des listes électorales

5°) Bulletin municipal 2027

6°) Foulées Gallo-romaines et fêtes du village

7°) Questions diverses

1°) Convention avec TE64 pour l'entretien de l'éclairage public (Délibération) :

Dans notre commune, il y a seize points lumineux et une armoire de commande. La convention conclue dans ce cadre ayant pris fin le 30 juin 2026, le Maire propose de procéder à son renouvellement afin de poursuivre la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la maintenance et de l'exploitation de ces installations à TE64, pour un entretien curatif. La nouvelle convention prend effet à compter du 1er juillet 2026 pour une durée de 4 ans, jusqu'au 30 juin 2030.

Adopté à l'unanimité

2°) Subvention à l'ADELFA (délibération) :

L'ADELFA est une association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques des Pyrénées Atlantiques. Le Maire rappelle que cette association sollicite notre soutien afin d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces générateurs anti-grêle.

Le Maire propose de verser 150 euros à l'association.

Adopté à l'unanimité

3°) Autorisation d'urbanisme déposée par le Maire (Délibération) :

Le Maire rappelle qu'il ne peut pas signer les autorisations d'urbanisme qu'il dépose à titre privé. Il convient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres autre que le Maire pour les signer.

Jean-Claude TOUYAROU, 1er adjoint, est désigné pour signer le document.

Adopté à l'unanimité

4°) Commission de contrôle des listes électorales :

La commission s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et les radiations intervenues depuis sa dernière réunion. Elle se réunit au moins une fois par an.

Elle est composée de 3 membres : 1 désigné par la Préfecture sur proposition du Maire, 1 désigné par le tribunal judiciaire sur proposition du maire et 1 parmi le conseil municipal (hors maire et adjoint)

Le Maire propose Jacques TABAILLE.

5°) Bulletin municipal 2027 :

Claire CAZAUDEHORE et Karine DULOR présente une ébauche du prochain bulletin municipal. Il est en cours de finalisation.

6°) Foulées Gallo-romaines et fêtes du village :

Samedi 19 septembre 2026, se tiendront pour la 2ème édition, les Foulées gallo-romaines, dans une ambiance conviviale, mêlant culture et activités de plein air, organisée par la Communauté de Communes des Luys en Béarn et les municipalités de Lalonquette et Claracq.

Les fêtes du village auront lieu du 18 au 20 septembre.

7)° Questions diverses :

Jean-Claude TOUYAROU nous fait un point sur les travaux :

- Le curage des fossés a été fait

- Entreprise BAUDY doit passer pour les banquettes avant les fêtes

- Les travaux à l'église sont terminés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire Le Conseil Municipal